canton de vaud

POLICE CANTONALE

Campagne de prévention « La sécurité des cyclistes »

Madame, Monsieur le Syndic,
Madame, Monsieur le Municipal,
Madame, Monsieur,

La Police cantonale vaudoise, en collaboration avec les Polices communales du canton, lance sa nouvelle campagne de prévention routière avec le slogan **"La sécurité des cyclistes"**. Cette campagne vise à encourager les adeptes de la mobilité douce à être visible lors de leurs déplacements, pour leur sécurité et celle des autres.

Comme les années précédentes, nous serions heureux de pouvoir compter sur votre soutien afin de diffuser ce message de prévention sous la forme d'affiches mondiales dans vos communes respectives. En principe, les affiches vous ont été livrées ou elles le seront tout prochainement, soit directement, soit via la SGA, soir par l'intermédiaire du répondant prévention routière de votre police intercommunale. Nous vous invitons d'ores et déjà à remplacer les affiches de la dernière campagne par les nouvelles, bien en vue sur le territoire de votre commune dans les emplacements prévus à cet effet. Pour que nos campagnes de prévention soient efficaces, il est primordial que les affiches soient changées régulièrement et que la diffusion des campagnes se fasse en même temps dans tout le canton.

Nous vous remercions de soutenir cette campagne de prévention, comme vous le faites déjà régulièrement tout au long de l'année pour les campagnes des polices et du BPA.

Pour votre information, vous trouverez ci-joint le communiqué de presse, diffusé le lundi 11 mars, ainsi que l'affiche. Vous pouvez également diffuser nos campagnes de prévention via les supports de communication de votre commune (site internet, journal communal, lettre d'information, panneaux d'affichage, etc.).

Si vous n'avez pas reçu les affiches ou que le nombre d'exemplaires envoyé ne correspond pas à vos besoins, merci de nous le signaler à l'adresse communication.police@vd.ch.

Je profite pour vous remercier encore pour votre précieuse collaboration et vous adresse, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Jean-Christophe Sauterel
Directeur communication et relations avec les citoyens

canton de vaud Police cantonale vaudoise

Police cantonale vaudoise - Direction communication et relations avec les citoyens
Centre de la Blécherette, 1014 Lausanne
tél + 41 21 644 81 90 - fax +41 21 644 80 29
e-mail : communication.police@vd.ch - web : www.police.vd.ch

Rejoignez-nous sur Facebook, Twitter et Instagram
Téléchargez notre application mobile
www.votrepolice.ch, www.police.vd.ch

POLICE CANTONALE
POLICES COMMUNALES VAUDOISES

COMMUNIQUE DE PRESSE

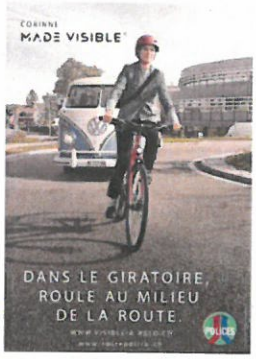

Campagne de prévention «La sécurité des cyclistes»

Dès le 11 mars 2019, les polices vaudoises mettent en place une campagne de prévention à l'intention des cyclistes. Le principe est de rappeler aux adeptes de la mobilité douce le bon comportement à adopter, notamment à l'approche d'un giratoire, afin d'assurer leur propre sécurité, ainsi que de sensibiliser les autres usagers à la vulnérabilité des deux roues.

La Police cantonale, les polices communales vaudoises et Pro Vélo lancent la campagne de prévention « la sécurité des cyclistes », présente dans tout le canton à partir du 11 mars, pour une durée d'un mois. L'objectif est de rappeler aux cyclistes et aux automobilistes l'importance d'être visible lors des déplacements en adoptant une conduite respectueuse sur la route, principalement à l'approche d'un giratoire à une voie, dans le but de garantir la sécurité de tous.

Les étapes à respecter sont les suivantes :

- A l'approche d'un giratoire, le cycliste doit regarder derrière lui si la voie est libre, indiquer son changement de direction puis se placer au centre de la chaussée si les conditions le permettent.
- Avant d'entrer dans le giratoire, le cycliste doit accorder la priorité aux usagers de la route provenant de la gauche.
- Une fois le cycliste engagé dans le giratoire, il doit circuler au milieu de la voie.
- Avant de quitter le giratoire, le cycliste doit regarder derrière lui si la voie est libre, indiquer son changement de direction puis sortir du giratoire.

Se conformer à ces étapes permet de ralentir le trafic et d'augmenter la sécurité des personnes à vélo. En circulant au milieu du giratoire, le cycliste est dans ses droits. Il se positionne comme un usager de la route à part entière. Il n'est pas inquiété d'être dépassé par un véhicule, ni de se retrouver coincé à l'entrée ou à la sortie du giratoire par un automobiliste. Les conducteurs, en respectant ces règles, assurent à leur tour la sécurité des adeptes de la petite reine.

Lors de cette campagne, quelque 1'600 affiches ont été disposées sur le territoire vaudois et des flyers seront distribués afin de sensibiliser les personnes à vélo. Un clip vidéo sera également diffusé sur les réseaux sociaux par les partenaires de l'action. Il est consultable à l'adresse suivante : https://youtu.be/mDKfcFTk1ms.

Lausanne, le 11 mars 2019

Renseignements :
Jean-Christophe Sauterel, Directeur communication et relations avec les citoyens, Police cantonale vaudoise, 021 644 80 22 / 079 705 29 91
Jean-Philippe Pittet, responsable communication, Police de Lausanne, 021 315 33 55